

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 juin 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Le conseil d'administration de l'OPAC du Grand Lyon comprend vingt et un membres et la Communauté urbaine est représentée par sept élus au sein dudit conseil.

Messieurs Raymond Barre, Gabriel Caillet, Jean-Pierre Calvel, madame Anne-Marie Comparini, messieurs Yvon Deschamps, Bruno Gignoux et Bernard Rivalta ont été désignés en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'OPAC du Grand Lyon par délibérations du conseil de communauté des 25 septembre 1995 et 19 avril 1999.

Madame Anne-Marie Comparini a démissionné de sa fonction de conseiller communautaire et par suite de celle d'administrateur de l'OPAC du Grand Lyon ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 25 septembre 1995 et 19 avril 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

Vu les résultats du scrutin ;

**DELIBERE**

**Désigne** Jean-François Mermet pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'OPAC du Grand Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,